

Votre contrat d'assurances

# MyEcoGarantie

## Panne mécanique

	Excellence+	Medium+	Sécurité+	Sécurité
Moteur	●	●	●	●
Boîte de vitesses	●	●	●	●
Pont	●	●	●	●
Turbo	●	●	●	●
Système de freinage	●	●	●	●
Système de direction	●	●	●	●
Système de transmission	●	●	●	●
Alternateur, Démarreur	●	●	○	●
Système de climatisation	●	●	●	●
Circuit d'alimentation	●	●	●	●
Circuit de refroidissement	●	●	●	●
Système de suspension	●	●	●	●
Volant moteur	●	●	●	●
Vanne EGR, débitmètre	●	●	●	●
Système GPS	○	○	●	●
Aide au stationnement	●	○	●	●
Téléphone mains-libres	●	○	●	●
Équipements électroniques	●	●	●	●
Éléments de confort	●	●	●	●
Lampe Xenon et LED	○	●	●	●
Batterie	○	●	●	●
Ingrédients	●	●	●	●
Toute autre pièce sauf exclusion <sup>(1)</sup>	●	●	●	●

○ ○ ○ NOUVEAUTÉS 2018

## Entretien (contrat de 24 mois ou 36 mois)

- Prise en charge d'une révision pour les contrats de 24 mois et de deux révisions pour les contrats de 36 mois. Vidange, filtre à huile, balais d'essuie-glace avant. <sup>(1)</sup>

## Assistance

- Dépannage - Remorquage à concurrence de 180 € TTC 24h/24 - 7j/7 en cas de
  - Panne mécanique et électronique
- Télédiagnostic

## Option Zéro Vétusté

- Suppression de la vétusté.

## Option Zéro Franchise

- Suppression de la franchise.

## Option Ecomobilité

- Prêt d'un véhicule hybride ou électrique <sup>(1)</sup> pendant les travaux.
- Déplacements partagés remboursés (vélo, auto, taxi).
- Frais de transport en commun remboursés.

## Eco Services inclus

- Formation Eco Conduite.
- Eco Information.

### BONUS CO2

Le véhicule émet moins de 135g de CO<sub>2</sub>,

Opteven offre  
1 mois de garantie supplémentaire ! <sup>(1)</sup>

<sup>1</sup> Voir détail dans les conditions générales.

Votre contrat d'assurances

# MyEcoGarantie

## Grille tarifaire au 1<sup>er</sup> Février 2018 - T3

	Age et kilométrage maximum à la souscription		Plafond par intervention	Franchise
<b>Excellence+</b>	3 ans	50 000 km	Aucun	100 € TTC
<b>Medium+</b>	10 ans	120 000 km	Aucun	100 € TTC
<b>Sécurité+</b>	15 ans	150 000 km	1 500 € TTC	100 € TTC
<b>Sécurité</b>	20 ans	200 000 km	1 500 € TTC	100 € TTC

## Tarifs mensuels TTC <sup>(1)</sup>

Couverture	Mensualités	Option Zéro Vétusté	Option Zéro Franchise	Option Ecomobilité
<b>Excellence+</b>	36 € / mois	+ 5 € / mois	+ 5 € / mois	+ 5 € / mois
<b>Medium +</b>	35 € / mois			
<b>Sécurité +</b>	30 € / mois			
<b>Sécurité</b>	24 € / mois			

### InFormations complémentaires

<b>Durées disponibles</b>	12, 24 ou 36 mois. Entretien inclus pour les durées 24 ou 36 mois.
<b>Début de la garantie</b>	1er jour, à la fin de la garantie constructeur ou franchise 3, 6 ou 12 mois.
<b>Prélèvement</b>	Les prélèvements démarrent le mois suivant la souscription. Le nombre de mensualités correspond au nombre de mois de garantie.
<b>Tarifs comptants <sup>(1)</sup></b>	les produits peuvent être souscrits au comptant. Le tarif est égal au tarif mensuel x nombre de mois de garantie. Exemple pour une Excellence+ 12 mois : 36 € x 12 mois = 432 €

(1) Application d'un coefficient sur le tarif de base pour certaines catégories spécifiques de véhicule. Application du coefficient le plus élevé.

- Coefficient 1,5 : VU (PTAC est supérieur à 2,3T), 4x4
- Coefficient 2 : véhicules dont la valeur neuve se situe entre 50 000 € TTC et 100 000 € TTC ou tous modèles pour les marques suivantes : Jaguar, Land Rover, Jeep

- Le coefficient s'applique également sur les options

Conditions d'éligibilité cumulatives <sup>(2)</sup> :

- Véhicules de tourisme ou utilitaires légers (PTAC inférieur ou égal à 3,5T), véhicules terrestres à moteur à 4 roues, d'occasion, motorisés en essence ou gasoil, GPL de première monte, les véhicules hybrides ou électriques,

véhicules avec permis.

- Diffusion annuelle sur le territoire français supérieure à 300 unités,

- Valeur neuve inférieure ou égale à 100 000 € TTC.

Modalités : Règlement des sinistres : la société Opteven Assurances prendra en charge le montant TTC des factures de réparation au garage réparateur sous réserve des dispositions contractuelles applicables.

Cette grille s'applique aux contrats MyEcoGarantie distribués par un intermédiaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

(2) Voir détail dans les conditions générales